

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Rapport sur les  
orientations  
budgétaires 2017**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
27 février 2017  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 20

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 29

**SEANCE DU 6 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Vincent BRU, Maire**.

Etaients présents / Hor zirenak : M. Vincent Bru, Maire, Mme Bernadette Jougleux, Mme Eliane Noblia, , M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, M. Henri Saint Jean, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Pantxo Michelena, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Aizpuru, adjoints, Mme Anne-Marie Pontacq, Mme Argitxu Hirigoyen, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etchelecu, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Pascal Bourguet, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Christian Devèze à M. Vincent Bru, Mme Eliane Aizpuru à M. Didier Irastorza, Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, Mme Corinne Othatceguy à Mme Eliane Noblia, M. Peio Etchelecu à Mme Pascale Lespade, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Véronique Larronde, M. Pascal Bourguet à Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire indique que si l'action des collectivités territoriales est essentiellement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

La présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

En effet, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet du budget.

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires présenté par M. le Maire,

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente, dont tous les conseillers municipaux ont été destinataires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

  
  
**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/03/2017